



## COMMUNIQUE

\*\*\*\*\*

### Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile communique :

En exécution de la réquisition n°5915/REQ/PR/TPI-LOM/2021 de Monsieur le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lomé, en date du 29 octobre 2021, les forces de défense et de sécurité ont conduit ce samedi 30 octobre 2021 des opérations de contrôle de zone dans le secteur Nord-Est de la ville de Lomé plus précisément dans le quartier de Kégué et ses environs.

Ces opérations de prévention et de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du climat de sécurité et du dispositif de protection des populations et de leurs biens sur notre territoire face à la montée des nouvelles menaces sécuritaires.

Elles ont consisté en des actions de bouclages, de contrôle d'identité et de visites domiciliaires qui se sont déroulées sans incident et dans le respect scrupuleux des textes en vigueur.

Dans le secteur visité, les opérations ont permis d'interpeller trente (30) personnes et de saisir une (01) voiture et soixante-trois (63) motos sans pièces afférentes, une (01) valise bourrée de pétards, deux (02) téléphones portables, du cannabis et autres substances psychotropes ainsi que divers autres objets.

Les personnes interpellées et les objets saisis sont confiés à la gendarmerie nationale pour les besoins d'enquête.

Le ministre de la sécurité et de la protection civile remercie les populations de la zone concernée pour leur compréhension et leur collaboration. Par ailleurs, il rappelle à nouveau que l'arrêté interministériel n°0053/MSPC/MINARM/MEF du 16 février 2021, interdit formellement et ce pour quelque motif que ce soit, l'importation, la vente et l'usage de pétards assourdissants sur l'ensemble du territoire national.

Il invite enfin l'ensemble de la population togolaise à observer scrupuleusement les dispositions de cet arrêté, à rester vigilante et à participer, en cas de besoin, aux côtés des forces de défense et de sécurité, à ces actions de prévention et de lutte contre la criminalité afin de préserver et consolider la paix et la sécurité dans notre pays.

Fait à Lomé, le 30 OCT. 2021

Le Ministre



Général de Brigade Damehame YARK